



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20230925-1543-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/10/2023
Date de mise en ligne : 25 octobre 2023

CF/LR

DECISION MUNICIPALE DM_2023_076

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°6 de délégation générale du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023.

- DECIDE -

ARTICLE 1 – De signer une convention avec le groupe vocal Arpège pour le prêt de matériel du 2 au 6 novembre 2023.

ARTICLE 2 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Bègles, le 24/10/2023

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**